

L'imposition minimale mondiale fait du surplace

FISCALITÉ A la suite du retrait des Etats-Unis de l'accord sur la taxation des multinationales, de nouvelles négociations tentent de faire coexister le système américain et celui de l'OCDE. Des incertitudes demeurent pour certains pays, notamment la Suisse

Il y a un peu plus de 4 ans, l'événement était qualifié d'historique. Plus de 130 pays s'entendaient sur la mise en place d'une imposition minimale de 15% sur les bénéfices des multinationales.

Une règle qui ne concerne cependant que les entreprises dont le chiffre d'affaires excède les 750 millions d'euros (700 millions de francs).

Mais il y a quelques mois, en juin, les Etats-Unis portaient un coup au fragile édifice en exigeant que les multinationales ayant leur siège aux Etats-Unis soient exemptées. En cause: l'Under-taxed Profits Rule (UTPR). Une règle qui permet à un pays de taxer les profits d'une société qui ne serait pas imposée à hauteur de 15%, si une de ses filiales se trouve sur son territoire.

La Maison-Blanche a donc obtenu que les entreprises américaines soient soumises au système Gilti (Global Intangible Low-Taxed Income), un impôt minimal mis en place en 2017 aux Etats-Unis, lors de la première administration Trump. L'OCDE devait donc dévoiler d'ici à la fin de l'année un accord (dit «side-by-side») sur la cohabitation de ces deux systèmes de taxation; ainsi que des précisions sur d'autres questions soulevées par la mise en œuvre de cet impôt minimal. Mais d'après des informations publiées par le *Financial Times* le 11 décembre, les négociations se heurtent à l'opposition de la Chine, la République tchèque, l'Estonie et la Pologne.

Une différence majeure

Si cet impôt américain a inspiré celui adopté dans le cadre de l'OCDE, puisqu'il a mis en place un taux minimal compris entre 10,5 et 13,125%, il diffère sur un point essentiel. Le système que les Etats-Unis souhaitent maintenir repose sur un principe de «global blending». C'est-à-dire qu'un taux d'imposition plus faible dans un pays peut être compensé par un taux plus élevé dans un autre. Le système de l'OCDE adopte, lui, une approche pays par pays. Donc le taux d'imposition doit être de 15% au moins pour chaque filiale là où elle se trouve.

La volte-face américaine et ces négociations difficiles créent de l'incertitude supplémentaire, particulièrement pour les pays qui, comme la Suisse, ont rapidement pris des dispositions afin de faire appliquer cette imposition minimale. Depuis le 1er janvier 2024, un impôt complémentaire (Qualified Domestic Minimum

Top-up Tax ou QDMTT) est en vigueur pour les multinationales suisses afin d'atteindre le seuil de 15%. Début 2025, l'Income Inclusion Rule (IIR) a également été introduite. Elle permet de s'assurer que cette imposition minimale soit appliquée à toutes les filiales étrangères d'un groupe suisse qui ne seraient pas soumises au taux minimal à l'étranger.

Crédits d'impôts à l'étude

Il y a un autre élément que l'OCDE doit préciser et qui est particulièrement scruté: le détail des incitations fiscales qui sont considérées comme conformes à l'impôt minimum mondial. L'un des objectifs de l'imposition minimale était de mettre fin à la concurrence entre pays, et par là même à l'évasion fiscale. Un but avec lequel le principe d'incitations fiscales n'est pas vraiment compatible.

«Nous sommes en contact étroit avec les entreprises concernées par cet impôt minimal de 15%»

LE DÉPARTEMENT VAUDOIS DE L'ÉCONOMIE

En Suisse, certains cantons ont déjà adopté des crédits d'impôts qualifiés remboursables (QRTC) pour maintenir leur attractivité auprès des entreprises. En principe, ceux-ci sont compatibles avec les normes de l'OCDE, mais reste à voir dans quel cadre. Le 3 décembre, le canton de Bâle-Ville a adopté un plan à 250 millions de francs distribués sous la forme de subventions et de crédits d'impôt à 88 entreprises, notamment pour financer des activités de recherche et développement.

En Suisse romande, Genève et Vaud ont fait part de leur intérêt pour la mise en place de QRTC, il y a quelques mois déjà. «Nous attendons avec impatience le résultat des discussions visiblement encore en cours au sein de l'OCDE pour connaître notre marge de manœuvre, indique le Département de l'économie vaudois. Nous sommes en contact étroit avec les entreprises concernées par cet impôt minimal de 15%. Il est très important d'avoir de la visibilité sur les prochaines années.» Au bout du lac, le Département de l'économie, de l'emploi et de l'énergie attend lui aussi l'issue des «négociations en cours autour de l'imposition minimale de l'OCDE et des QRTC, qui restent une option pour Genève afin d'améliorer les conditions-cadres du canton.» ■ E. M.-V.